

Mesdames, messieurs

La saison des concours fédéraux va commencer très bientôt.
Je me permets de vous informer que le mode de signalement 2023 est remplacé.

Je vous joins le point de règlement fédéral à appliquer dès le premier concours et ce dans chaque catégorie en fonction des concours.

Merci de le diffuser à l'ensemble de vos amateurs, et pour les responsables de site de le mettre sur votre page internet.

Je souhaite à tout le monde une excellente saison.

POINT DU RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LE SIGNALEMENT

Le signalement se fera de la façon suivante, pour la première année, sur l'outil PIR3. Il reste obligatoire et cela pour tous les concours fédéraux sans exception. Il doit se faire dans l'heure d'arrivée du premier pigeon. Des contrôles seront effectués et toute infraction sera sanctionnée : l'amateur se verra disqualifié du concours.

Dérogation : si toutefois l'amateur ne peut pas être présent le jour de l'arrivée des pigeons, il doit prévenir son président de société qui devra en informer son président de groupement et sportif, le président de la commission de contrôle fédérale avant le lâcher du concours. Le lendemain avant midi, l'amateur doit quand même signaler son premier pigeon sur PIR3.

Commission Sportive Fédérale
